

# VILLE DE NOISTEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020\_ 0207

DÉCISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC N° 20D33 RELATIF À L'ENTRETIEN DE PLANTES VERTES D'INTÉRIEUR AVEC L'ESAT « LA GRANGE AUX BOIS »**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** le besoin relatif à l'entretien des plantes vertes de la Mairie principale et de la Mairie annexe, et le souhait de recourir à un établissement d'aide par le travail pour assurer la prestation afférente (nettoyage, arrosage avec apport d'engrais, traitement phytosanitaire),

**CONSIDÉRANT** que le marché de services conclu en 2020 pour assurer cette prestation arrive à terme le 31 décembre 2020, et qu'il convient dès lors d'en conclure un nouveau pour l'année 2021,

**CONSIDÉRANT** la proposition afférente de l'ESAT « La Grange au Bois »,

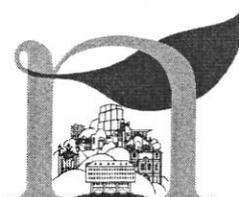
**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la catégorie d'achats « Services » et de la catégorie homogène 21.02.01 « Entretien des plantes d'intérieur » dont la valeur ne dépasse pas 40 000 € HT,

DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'ESAT « La Grange au Bois », sis 24 bis avenue Raymond-Poincaré - 77400 LAGNY-SUR-MARNE, le marché public de services n° 20D33 relatif à l'entretien des plantes vertes d'intérieur de la Mairie principale (hall d'accueil et bureaux) et de la Mairie annexe, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La prestation comprend vingt-quatre (24) interventions annuelles par site, soit un passage tous les quinze (15) jours, pour un montant total annuel de 3 809,52 € HT (soit 4 571,42 € TTC).

1/2



# VILLE DE NOISIEL

## 0207

Suite de la décision DEC2020\_

Portant « Conclusion du marché public n° 20D33 relatif à l'entretien de plantes vertes d'intérieur avec l'ESAT « La Grange aux Bois » »

Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures mensuelles d'un montant de 317,46 € HT (soit 380,95 € TTC).

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur général des services de la commune de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 11-12-2020



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	14 DEC. 2020
Affiché en Mairie le	14 DEC. 2020
Publié au RAA le	14 DEC. 2020
Notifié le	

